

Déposé au Greffe
le 19 MAI 2003
sous le N° 2303776
RCS N° 938 558

A.A.A.

Société par actions simplifiée au capital de 91 200 euros
Siège social : 21 rue de Rieux - 44000 NANTES
377 983 044 RCS NANTES

3776

PROCES VERBAL
DECISION COLLECTIVE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 DECEMBRE 2002

L'an deux mille deux,
Le 30 Décembre,
A 11 heures,

Les associés de la société A.A.A, société par actions simplifiée au capital de 91 200 €, divisé en 6 000 actions de 15,20 € chacune, dont le siège social est 21 rue de Rieux – 44000 NANTES, se sont réunis au siège social.

Il a été établie une feuille de présence, qui a été émargée par chaque associé en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

La réunion est présidée par Monsieur Bernard ACHILLE, en sa qualité de Président.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que tous les associés sont présents ou représentés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés:

- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés, et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que les associés sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission de Monsieur Paul ACHILLE de ses fonctions de Directeur Général,
- Proposition de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Paul ACHILLE, Directeur Général démissionnaire,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Monsieur le Président expose à la collectivité des associés que Monsieur Paul ACHILLE lui a fait part, par lettre en date de ce jour, de son intention de démissionner des fonctions de Directeur Général qu'il occupe au sein de la société A.A.A.

Monsieur le Président prend acte de cette démission et propose de ne pas pourvoir à son remplacement.

Il est ensuite donnée lecture du rapport du Président.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.



Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix la décision suivante :

DECISION UNIQUE

La collectivité des associés, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, prend acte de la démission, par lettre en date du 30 Décembre 2002, de Monsieur Paul ACHILLE de ses fonctions de Directeur Général, avec effet à compter du même jour, et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

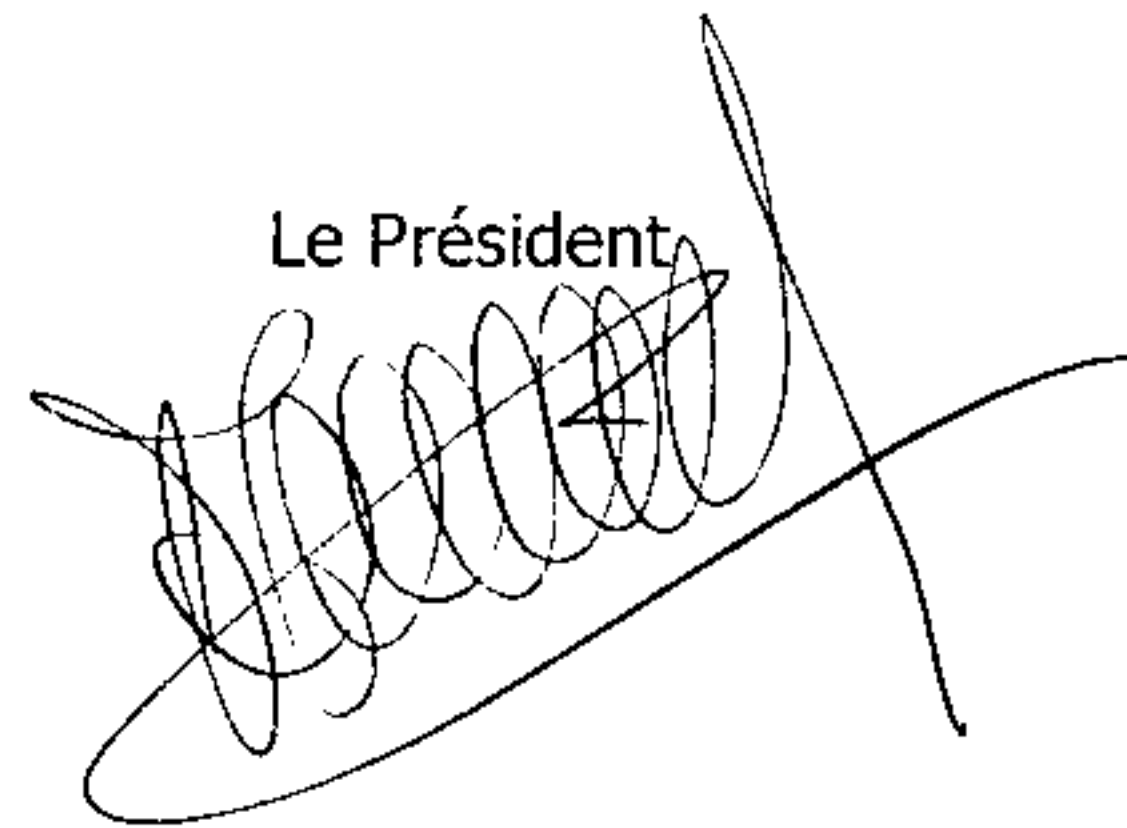
La collectivité des associés donne tous pouvoirs à son Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption de la présente décision.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOIX DES ASSOCIES.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the text 'Le Président,'.